



## CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 2 avril 2021

\*\*\*

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales**  
**Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie**

\*\*\*\*\*

### **Budgets 2020**

Les comptes de gestion **2020** de la Commune et de l'Assainissement ainsi que les comptes administratifs **2020** du budget principal et Assainissement ont été approuvés à l'unanimité.

### **Budgets 2021**

Le conseil municipal vote le budget Assainissement 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section Investissement : **177 004.24** Section Exploitation : **111 573.89**

Le montant des subventions attribuées aux associations locales s'élève à **530.00€** pour l'année 2021.

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes d'imposition pour 2021.

La taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. En compensation, les communes se voient transférer en 2021 le montant corrigé de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire, donc chaque commune se voit transférer le taux départemental TFPB (24.40% dans le Loir-et-Cher) qui vient s'ajouter au taux communal.

Taxe foncière (propriété bâtie) : **43.80%**      Taxe foncière (propriété non bâtie) : **47.40%**

Le conseil municipal vote le budget Commune 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:

Section Investissement : **167 518.34**      Section Fonctionnement: **362 869.08**

Le conseil municipal fixe à **328.00€** le montant de la redevance d'occupation du domaine dû par ORANGE.

Il est décidé d'acquérir un souffleur à dos auprès de l'entreprise F.MOTOCULTURE pour un montant de 611.25€ HT, soit **728.40€**.

Les élus ont délibéré pour un refus catégorique de fermeture d'une classe au sein de l'école de Choussy.

Le président du SMIEEOM est désigné maître d'ouvrage pour les travaux de génie civil relatifs à l'enfouissement de 3 points d'apport volontaire enterrés.

Les élus ont pris acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets 2019, qui est mis à la disposition du public en mairie.

Fait et affiché à CHOussy, le 6 avril 2021

Le Maire,  
Thierry GOSSEAUME